

AVIS DE CONCOURS

Saint-Georges, le 11 mars 2019

BASSIN D'ÉLIGIBILITÉ À DES POSTES DE CADRE D'ÉCOLE ET DE CENTRE

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin¹ recrute actuellement des candidatures en vue de former un bassin qui servira à combler des postes réguliers ou temporaires qui pourraient devenir disponibles dans les catégories suivantes :

- direction et direction adjointe d'école primaire et secondaire;
- direction et direction adjointe de centre de formation professionnelle;
- direction et direction adjointe de centre d'éducation des adultes.

La création de ce bassin remplacera les affichages qui auraient normalement lieu en cours d'année scolaire. Les personnes qui aspirent à occuper l'une des fonctions mentionnées, dans des délais assez rapprochés, ont donc avantage à postuler immédiatement à ce concours. **AUCUN AUTRE AFFICHAGE NE SERA FAIT** à moins que la commission scolaire soit dans l'incapacité de combler un poste à partir de ce bassin, et ce, jusqu'au moment où celle-ci décidera d'ouvrir à nouveau un concours afin d'admettre de nouvelles personnes dans son bassin de candidatures.

Ces postes sont régis par le règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les annexes II et III de la Politique de dotation du personnel (RH-01) de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, disponible sur notre site Internet.

NATURE DU TRAVAIL

- L'emploi de direction d'établissement comporte la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école ou du centre en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par la commission scolaire.
- Une direction adjointe d'école assiste et conseille la direction selon le mandat défini par cette dernière. Elle peut se voir attribuer l'ensemble ou une partie des responsabilités de la direction en certaines matières.

Ces emplois comportent, notamment l'exercice des responsabilités dans les matières suivantes :

- évaluation des besoins et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des objectifs des politiques, des règlements de la commission et du conseil d'établissement;
- support au conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier;
- concertation entre la clientèle, le personnel et les autres intervenants visant leur participation à la vie de l'école ou du centre et à la réussite scolaire;
- élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire, voir à l'application de ceux-ci.

Il comporte également des responsabilités :

- en matière pédagogique et éducative;
- en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;
- en matière de technologies de l'information et de la communication;
- en d'autres matières.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- a) Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire;
- b) Programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion de l'éducation ou sinon, pertinents à l'emploi : un minimum de 6 crédits doit être acquis avant la première affectation à un emploi de cadre d'école ou de centre et les crédits manquants, au cours des 5 années qui suivent cette affectation; exceptionnellement, la commission peut diriger vers un comité de sélection, un candidat qui n'a pas accumulé le minimum de 6 crédits exigés;
- c) Cinq (5) années d'expérience pertinente;
- d) Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- e) Une expérience de gestion dans un établissement scolaire constitue un atout;
- f) Des expériences ou connaissances en administration seront considérées.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intention **avant 11 h 45, le vendredi 22 mars 2019**, SOUS PLI CONFIDENTIEL, par courrier à **Bassin-Directions d'établissement**, Service des ressources humaines, à l'attention de Pascal Lamontagne, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, 1925, 118^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7, par courriel à : ressources.humaines@csbe.qc.ca

Les personnes qui désirent de l'information au sujet de ce concours peuvent communiquer avec monsieur Pascal Lamontagne, directeur du Service des ressources humaines au 418 228-5541, poste 25750.

Recevez mes salutations distinguées.

Normand Lessard, directeur général

¹La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.